



## Ecourter préavis location à 1 mois après licenciement

Par **azoz**, le **30/04/2010** à **11:58**

Bonjour

J'ai envoyé en LRAR une demandé de congé de 3 mois.  
Après 1 semaine mon employeur m'a notifié l'arret de ma periode d'essai dans 2 semaines. Dans la lettre de licenciement c'est mentionné la fin du contrat ds 2 semaines.

Après etre mis d'accord avec mon employeur il m'a libéré le jour meme

Puis Je alors réenvoyer une nouvelle LRAR réduisant le préavis à 1 mois? Mais le 1 mois court à partir dela fin de contrat effective ou bien de la date de notification de rupture?

Merci

Par **Untel**, le **30/04/2010** à **23:29**

bonjour,

Le licenciement n'est qu'un motif qui vous permet de réduire votre préavis à un mois.  
Ce préavis prend donc effet à partir de l'envoi.

Cordialement.